



BRÈVES ÉCONOMIQUES D'AFRIQUE CENTRALE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE YAOUNDE

Septembre 2022

Zoom sur les échanges commerciaux de la France avec la CEMAC au premier semestre 2022

Au premier semestre 2022, les échanges commerciaux entre la France et la CEMAC, exportations comme importations, connaissent une nette augmentation comparativement au premier semestre 2021, respectivement +14 % à 737 M€ et +121 % à 883 M€. En raison de cette forte hausse des importations, le solde commercial est ainsi négatif pour la France à -145 M€ (contre un excédent de +249 M€ au cours du premier semestre 2021), imputable en premier lieu à la hausse des achats d'hydrocarbures.

LE CHIFFRE À RETENIR

883 M€

d'importations françaises
depuis la CEMAC au premier
semestre 2022

La tendance haussière des exportations concerne principalement le Gabon, et dans une moindre mesure le Cameroun, le Congo et le Tchad. Dans le détail, les exportations vers le Gabon connaissent une forte augmentation (+75 M à 263 M€) portée principalement par les ventes de matériels de transport de machines industrielles et agricoles et de produits métallurgiques et métalliques. La

Exportations françaises vers les pays de la
CEMAC (en M €)

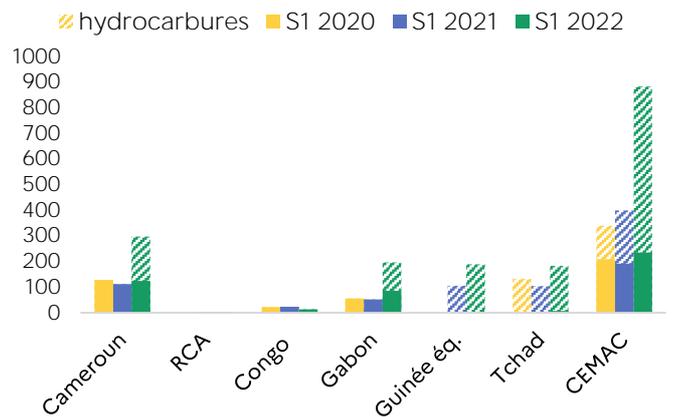


Source : [Douanes françaises](#)

progression des exportations est également importante au Cameroun (+9 M à 283 M€), où la hausse des ventes de produits agroalimentaires, de produits chimiques, parfums et cosmétiques, et de produits pharmaceutiques compense la contraction observée au niveau des produits agricoles. Au Congo, les exportations augmentent de +8 M à 132 M€ du fait de la hausse des ventes de machines industrielles, agricoles, de produits agroalimentaires, de produits pétroliers raffinés et de produits métallurgiques et métalliques. Les exportations françaises vers le Tchad enregistrent quant à elles une légère progression de +2 M à 39 M€, la hausse des ventes de produits informatiques, électroniques et optiques est atténuée par la baisse des exportations de produits agroalimentaires, des équipements électriques et ménagers, et de produits métallurgiques et métalliques.

S'agissant des importations françaises depuis la zone, elles atteignent 883 M€ au premier semestre 2022, soit plus du double du niveau atteint au premier semestre 2021 (400 M€). Cette forte augmentation découle de la progression importante des achats d'hydrocarbures¹ (+439 M à 648 M€), principalement depuis le Cameroun, le Gabon, et dans une moindre mesure de la Guinée équatoriale et du Tchad. La hausse est observée aussi bien en volume (depuis le Gabon et le Cameroun) qu'en valeur (augmentation du cours du baril de pétrole brut, en lien avec la guerre en Ukraine). Les hydrocarbures représentent finalement, en valeur, près de ¾ des achats de la France en zone CEMAC au cours du premier semestre 2022. Hors hydrocarbures, les importations sont également en hausse de +43 M€ à 235 M€ (+23 %). La plus forte hausse est enregistrée au Gabon (+34 M à 86 M€), portée par les achats de manganèse et de bois, papier et carton.

Importations françaises (dont hydrocarbures) depuis les pays de la CEMAC (en M €)



Source : [Douanes françaises](#)

Régional

La BEAC relève à nouveau ses principaux taux directeurs de 50 points de base

A l'issue de la session du Comité de Politique Monétaire du 26 septembre 2022, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale a [annoncé une nouvelle révision à la hausse de 50 points de base de ses principaux taux directeurs](#). Le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) passe de 4% à 4,5% tandis que le taux de la facilité de prêt marginal passe de 5,75% à 6,25%. Il s'agit de la 2^{ème} augmentation des taux directeurs depuis le début de l'année, après [celle du 28 mars 2022](#). Cette orientation de la politique monétaire vise à lutter contre l'inflation, dont le taux devrait se situer au-dessus de la cible communautaire de 3%. Selon les estimations de la BEAC, le taux d'inflation devrait en effet s'élever à 4,2% en

moyenne annuelle en septembre 2022, avant d'atteindre 5,2% en moyenne annuelle en 2022.

Corridor Cameroun-Gabon: prêt de 61,5 Mds FCFA de la Deutsche Bank Italy pour la 1^{ère} phase

Par un décret du 26 août 2022, le Président de la République camerounaise, Paul Biya, a autorisé le ministre en charge de l'économie, Alamine Ousmane Mey, à signer avec la Deutsche Bank Italy, un accord de prêt de 93,89 M EUR (61,6 Mds FCFA) pour lancer la construction de la première phase de la route Olounou-Oveng-frontière Gabon-pont sur le fleuve Kom, devant relier le Cameroun au Gabon. Cette première phase prévoit la construction de routes pour un linéaire de 70 km (sur 105 Km au total) et comprend l'aménagement d'ouvrages de drainage, de ponts, de carrefours ainsi que la réalisation des signalisations et des équipements de sécurité. La durée d'exécution des travaux est évaluée à 24 mois. Pour rappel, le projet devrait

¹ pétrole brut, gaz naturel liquéfié et condensats de gaz.

être réalisé par l'entreprise italienne SEAS avec laquelle le ministre des Travaux publics, Emmanuel Nganou Djoumessi, a signé [un accord début 2021](#).

Marché financier : la BVMAC augmente son capital à 7 Mds FCFA

A l'issue de son [assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2022](#), la BVMAC (Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique centrale) a annoncé une augmentation de son capital à 7 Mds FCFA, grâce à l'entrée dans son actionnariat de 5 nouvelles entités, sociétés de bourses qui se sont acquittées d'une obligation réglementaire en souscrivant chacune à une participation de 40 M FCFA. Cette recapitalisation contribue à renforcer les fonds propres de la Bourse qui s'étaient érodés de 5% à 4,2 Mds en 2021. Si la BVMAC est encore de taille modeste face à d'autres bourses régionales, le rapport évoque les progrès réalisés, notamment l'admission en cote en 2021 d'une nouvelle entreprise (La Régionale, cf. infra) qui a contribué à une hausse de la capitalisation boursière à 36,2 Mds FCFA à fin 2021. L'encours des dettes obligataires de la Bourse, atteignait quant à lui 650 Mds FCFA à fin 2021, en hausse de 25 % sur un an. La situation financière de la Bourse devrait s'améliorer avec, entre autres, la cession progressive en bourse des participations des Etats dans certaines entreprises (cf. infra pour l'exemple de Bange Bank) et la création prévue d'un dépositaire central privé à fin 2023, qui démarrerait avec un résultat excédentaire, et au capital duquel la BVMAC devrait être majoritaire.

La COBAC lève les mesures prises dans le cadre de la crise Covid

Le 13 juillet 2022, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), régulateur du secteur bancaire en zone CEMAC, a annoncé la levée des mesures exceptionnelles d'adaptation de la réglementation prudentielle prises dans le cadre de la crise Covid-19. Cette levée concerne

également la disposition relative à l'interdiction de distribution des dividendes. En effet, au plus fort de la crise sanitaire, en juillet 2020, la Cobac avait décidé d'un ensemble de mesures pour permettre aux établissements de crédit et de microfinance de la CEMAC de faire face aux effets de la pandémie de Covid-19. Le délai initial de la mesure, fixé au 31 décembre 2021, avait été prolongé au 30 juin 2022.

Cameroun

Restructuration de la dette due par la SONARA au trader pétrolier suisse Vitol

Le 22 septembre 2022 s'est tenue la cérémonie de signature d'une convention de restructuration et de remboursement de la dette de la Société nationale de raffinage (Sonara) vis-à-vis du trader suisse, Vitol S.A. La dette restructurée s'élève à 185 Mds FCFA et son remboursement s'étale désormais sur 10 ans au taux d'intérêt de 5,5 % hors taxes. Le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, a annoncé la signature prochaine de trois autres conventions (avec les sociétés Addax, PSTV et Pétra) sur avis du Conseil National de la Dette. Pour rappel, [l'incendie survenu en mai 2019 avait entraîné l'arrêt des activités à la Société Nationale de Raffinage](#), entravant la capacité de la raffinerie à honorer ses engagements (évalués à plus de 700 Mds FCFA à fin 2019 selon les chiffres de la CAA). Une première convention a été signée en octobre 2021 avec neuf banques pour la restructuration d'une dette de près de 260 Mds FCFA.

90,8 Mds FCFA de la BAfD pour le désenclavement de la zone portuaire de Kribi et l'assainissement de Yaoundé

Le 20 septembre 2022, le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du

Territoire, Alamine Ousmane Mey, et le directeur général de la Banque Africaine de Développement (BAfD) pour la région Afrique Centrale, [Serges N'Guessan, ont signé deux accords de prêt pour un montant total de 90,8 Mds FCFA](#). Le premier accord d'un montant de 114 MEUR (75 Mds FCFA) est relatif à la première tranche du financement de la BAfD destiné à la réalisation du **Projet d'Aménagement des Routes de désenclavement de la Zone Industrielle et Portuaire de Kribi (PARZIK)**. Le second accord, d'environ 15,8 Mds FCFA, est destiné au **Projet Complémentaire d'Assainissement pluvial de la ville de Yaoundé (PCADY)**. Ce projet vise à réduire la fréquence des inondations dans la ville de Yaoundé.

La Régionale entre dans le système bancaire camerounais

Avec l'obtention de son agrément du régulateur bancaire en début du mois de septembre 2022, **La Régionale d'Épargne et de Crédit**, ex-microfinance, cotée à la BVMAC depuis juillet 2021, devient officiellement la 18^{ème} banque universelle au Cameroun, juste après la nigériane **Access Bank** et l'équato-guinéenne **Bange entrées en activité en début d'année**. Pour se faire une place sur ce marché très concurrentiel (à fin 2021, 15 banques pour un bilan de 8000 Mds FCFA), la Régionale qui dispose d'une quarantaine d'agences et d'un réseau de plus d'une centaine de milliers de clients dans le pays, compterait se positionner notamment sur le financement des PME et le financement du besoin en fonds de roulement des grandes entreprises.

Création d'un fonds de 8,6 Mds FCFA pour le développement des filières agricoles

Le ministre camerounais de l'**Agriculture et du Développement rural**, Gabriel Mbairrobe, et le Directeur général de la Commercial Bank of

Cameroon (CBC), Léandre Djummo, ont signé, le 8 septembre 2022, à Yaoundé, une [convention portant création d'un Fonds de développement des filières agricoles](#). Le Fonds est doté d'une enveloppe de 13,1 M EUR (8,6 Mds FCFA) provenant du projet de développement des chaînes de valeurs agricoles, financé à 78 % par la Banque Africaine de Développement. Selon la convention, la CBC mettra des ressources à la disposition des établissements de microfinance, **leur permettant d'octroyer des crédits à moyen terme** aux différents acteurs des chaînes de valeurs agricoles.

L'encours de la dette du Cameroun augmente de 1200 Mds FCFA (+11,2% g.a) à fin juin 2022

Selon les [données publiées par la Caisse Autonome d'Amortissement](#), à fin juin 2022, l'encours de la dette du secteur public camerounais (administration centrale, et entreprises et établissements publics) était évalué à 11 933 Mds FCFA (45,8 % du PIB) en hausse de 11,2 % sur un an. La dette de l'**Administration centrale**, qui représente 92,7 % du total, connaît une augmentation de 12 % en glissement annuel du fait des émissions de titres publics, des décaissements des appuis budgétaires dans le cadre du programme économique et financier avec le FMI, et de la dépréciation du FCFA vis-à-vis du dollar (-17% en g.a.) et des autres devises - **autres que l'euro**. La CAA estime que cette variation du taux de change a conduit à une augmentation de 420 Mds FCFA de la dette publique.

Création d'un comité de suivi et de mise en œuvre conjointe de la stratégie intégrée des infrastructures de transport

Emmanuel Nganou Djoumessi, ministre des Travaux publics, et son homologue ministre des Transports, Jean Ernest Massena Ngalle Bibehe,

ont signé, le 4 août à Yaoundé, un projet d'arrêté conjoint portant création du comité de suivi et de mise en œuvre de la **Stratégie intégrée des infrastructures de transport multimodal au Cameroun (S2ITM)**. Il s'agit d'un outil d'aide à la programmation et à la planification des investissements dans le secteur des transports. Cette mesure vise à rationaliser les coûts de construction des infrastructures par une meilleure synergie et coordination des actions des différents secteurs de transport au Cameroun.

L'APE entre dans la 7^e phase de démantèlement tarifaire

Le processus de démantèlement tarifaire des produits éligibles aux préférences commerciales dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de partenariat économique (Ape) entre le Cameroun et l'Union européenne est entré dans [sa 7^e phase depuis le 4 août 2022](#). Pour cette phase, les taux de décote sur le droit de douane applicable à l'importation en provenance du marché européen sont respectivement de 100% pour les marchandises du 1^{er} groupe (machines destinées à l'industrie de production agricole, produits médicaux, ...), 90 % pour celles du 2^e groupe (autres machines et certains biens d'équipements) et 30 % pour celles du 3^e groupe (produits à rendement fiscal élevé : voitures, ...).

Création d'une plateforme de promoteurs de farines locales au Cameroun

Créée à l'occasion d'un atelier organisé les 23 et 24 août dans la ville de Yaoundé, la plateforme des promoteurs de farines locales au Cameroun (PROFALCAM) s'inscrit dans le cadre des initiatives de promotion de la production locale et ambitionne de porter le niveau de production des farines locales à 400 000 tonnes à l'horizon 2027. L'objectif à court terme étant de réduire les pertes en champs et post-récoltes des produits de base et de promouvoir l'avènement de clusters dans ce secteur. PROFALCAM entend

faciliter à ses membres un accès aux facteurs de **production et envisage de les doter d'outils** nécessaires pour améliorer la qualité des produits finis ainsi que leur conformité aux normes. L'atteinte de ces objectifs reste toutefois subordonnée à la réalisation **d'investissements en infrastructures de transformation locale des féculents**.

Le Cameroun proroge, pour la 3e fois, la réduction de la base imposable en douane

Le ministre des Finances a fait l'annonce de la prorogation, au 30 novembre 2022, de la mesure d'abattement de 80 % du coût du fret à intégrer dans la valeur en douane des marchandises importées par voie maritime. Il s'agit de la 3e prorogation de cette mesure, après celles décidées les 28 février et 3 juin 2022. La réduction de la base imposable en douane avait initialement été décidée le 16 novembre 2021, dans un contexte d'augmentation du coût du transport international des marchandises imposée par la conjoncture internationale post-covid, de relance des échanges commerciaux, et de tensions sur les capacités de transports, qui avaient engendré une hausse des coûts pour les opérateurs économiques.

Le groupe Arab Contractors obtient un contrat de 31 Mds FCFA pour la réhabilitation de 72,45 km de routes dans la région du Centre

Selon un communiqué du ministre des Travaux publics, la société Arab Contractors Cameroon Ltd a remporté un marché de 31,1 Mds FCFA pour la réhabilitation des routes Echangeur Nkolbisson - échangeur Zamengoué – Ekekam - Evodoula (43,95km) et Ekekam - Monatélé (28,5km) dans la région du centre. Les travaux devraient permettre de réhabiliter ce réseau routier fortement dégradé et de limiter le temps et le coût de transport de produits vivriers vers la ville de Yaoundé.

Trois startups camerounaises retenues pour l'édition 2022 du « Google for Startups Black Founders Fund » pour l'Afrique

Google for Startups Black Founders Fund est un programme d'accompagnement technique et financier offert aux startups, leur permettant de développer leurs idées novatrices. Pour l'année 2022, l'Afrique compte 60 bénéficiaires parmi lesquels 3 startups camerounaises (BEE SARL, COVA et Heathlane). Ces dernières bénéficieront d'un financement allant de 50 à 100 000 USD, de crédits de formation d'une valeur de 200 000 USD, et d'une assistance technique pour les accompagner dans leur développement.

Centrafrique

Loi de finances rectificative 2022 : le budget en baisse

L'Assemblée nationale centrafricaine a adopté en session extraordinaire le 1^{er} septembre [la loi de finances rectificative pour l'année 2022](#). Les recettes enregistrent une diminution de 43 Mds à 255 Mds FCFA (-14 %) en lien avec la baisse des décaissements des partenaires multilatéraux tandis que les dépenses connaissent une moindre contraction de 12 Mds à 281 Mds (-4 %, baisse des investissements principalement), créant ainsi un gap de financement de 26 Mds FCFA à combler sur l'année.

3 M USD de la Banque Mondiale pour le système statistique national

Dans un [communiqué du 28 juillet](#), la Banque mondiale a annoncé avoir octroyé un financement supplémentaire de 3 M USD (environ 2 Mds FCFA) en dons à la République centrafricaine pour le « *projet de données nécessaires à la prise de décision* ». Ces fonds

visent à soutenir la révision des comptes nationaux du pays, la cartographie du recensement ainsi que l'amélioration des infrastructures de l'ICASEES (Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales).

Congo

SUNU assurance a démarré ses activités au Congo-Brazzaville

Le groupe panafricain SUNU Assurances a lancé officiellement le 7 septembre ses activités au Congo-Brazzaville. Ce lancement fait suite au rachat en novembre 2021 d'Allianz Assurances dont la filiale congolaise, Allianz Congo assurances, poursuivra ses activités au Congo sous le nom de SUNU Assurances IARD Congo. Le groupe SUNU a été créé en 1998 par le Sénégalais Pathé Dione. Il est présent dans 17 pays africains et compte plus de 30 filiales dans les branches Vie, IARD, Banque et Santé.

Le Ministère des finances a lancé les 1^{ère} et 2^{ème} vagues d'apurement des arriérés intérieurs

Le ministère des Finances, du budget et du portefeuille public a lancé l'opération de paiement des arriérés intérieurs. Le paiement de la 1^{ère} vague de cette opération, débuté le 1^{er} août, concerne les dettes auditées et validées d'un montant inférieur ou égal à 10 M FCFA. [Une liste des 204 créanciers concernés](#) a parallèlement été publiée. La 2^{ème} vague, qui débutera le 21 septembre, concerne les montants compris entre 10 et 50 M FCFA. [Deux options s'offrent aux 153 créanciers](#) concernés : accepter une décote de 35% sur leur créance et recevoir le paiement intégral du restant-dû exonéré des impôts et taxes dus à l'État, ou étaler le paiement sur cinq ans avec règlement de la première échéance en 2023.

Le Congo adopte une nouvelle stratégie de gestion de la dette à moyen terme

Dans sa nouvelle [stratégie de gestion de la dette à moyen terme, sur la période 2022-2025](#), l'État prévoit d'augmenter le montant du financement extérieur à taux fixe et d'allonger la maturité des titres publics en vue de réduire le risque de refinancement de la dette intérieure. Dans la mesure du possible et selon les conditions offertes par les créanciers, l'État pourrait envisager de convertir une partie des emprunts actuels à taux variable en des emprunts à taux fixe. Pour maintenir la dette publique à un niveau viable, l'essentiel des nouveaux financements extérieurs devrait être à des conditions concessionnelles. Les prêts en Euro devraient être privilégiés en vue de limiter l'exposition du portefeuille de la dette publique aux fluctuations de taux de change. Sur le plan intérieur, l'État poursuivra ses efforts d'allongement de la maturité des titres publics en augmentant le volume des titres publics à moyen et long terme en vue de réduire le risque de refinancement. Cette stratégie devrait faire l'objet de plans annuels de financement qui seront annexés au budget de l'État.

Brazzaville a abrité du 11 au 20 août la Foire internationale de l'artisanat du Congo

La première édition de la Foire internationale de l'artisanat au Congo (FIAC) s'est tenue du 11 au 20 août à Brazzaville sur le site du Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza, sous l'égide du ministère des PME, du secteur informel et de l'artisanat du Congo. De nombreux exposants provenant pour la plupart du Congo, de la RDC, du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Togo ont exposé leurs produits dans les 200 stands érigés à cette occasion. Cette première édition placée sous le thème de « L'artisanat, pilier de la redynamisation des économies des pays

africains » a été enrichie par les panels d'échange sur la valorisation des chaînes de valeur et les défis auxquels reste confronté le secteur de l'artisanat qui représente 20% du PIB du Congo et 80% du secteur informel. Plusieurs personnalités des pays voisins ont fait le déplacement, notamment le ministre d'État de la RDC en charge des PME et la ministre de la Solidarité de la Côte d'Ivoire.

Lancement du système intégré de riposte à la Covid-19 (Sircov)

Le ministère de la Santé et de la population a lancé le 1^{er} août le Système intégré de riposte à la Covid 19 (Sircov), une plateforme électronique conçue pour la gestion des données de la vaccination et du dépistage de la Covid 19. Le projet a été piloté par le Comité technique national de riposte à cette. Son opérationnalisation devrait mettre fin à toutes les autres applications productrices de certificats de vaccination ou de tests PCR. Les données recueillies seront certifiées par l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE).

Serge Dino Daniel Gassackys est le nouveau directeur national de la BEAC pour le Congo

Le nouveau directeur national de la BEAC pour le Congo, Serge Dino Daniel Gassackys, nommé le 20 juillet par le conseil d'administration de la BEAC, succède à Michel Dzombala, qui occupe actuellement le poste de Secrétaire général adjoint de la Commission bancaire de l'Afrique centrale. Avant sa nomination, Serge Dino Daniel Gassackys était chef de département du contrôle interne de la BEAC et depuis 2019 directeur adjoint de l'agence BEAC de Pointe-Noire.

Le Congo interdit l'exportation de la farine de blé subventionnée

Les autorités congolaises ont expressément interdit l'exportation et la réexportation des produits alimentaires et des intrants agricoles en raison du trafic avec les pays voisins de la farine de blé subventionnée. L'État congolais a pris des mesures afin d'enrayer la flambée de prix des produits alimentaires accentuée ces derniers mois par la crise russo-ukrainienne. Afin de garantir le prix du pain et celui du sac de farine en vente dans le pays, le gouvernement congolais a décidé de subventionner l'achat du blé. Une première subvention aurait été accordée aux minotiers en juin dernier d'un montant de 2,2 Mds FCFA pour compenser l'augmentation du prix du blé sur le 1^{er} semestre. Une commission interministérielle a été mise en place pour estimer le gap à rembourser sur le 2^{ème} semestre.

Le Congo souhaite développer le secteur agricole au travers des Zones agricoles protégées (ZAP)

Le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche a aménagé des Zones agricoles protégées (ZAP) pour développer le secteur agricole qui est l'un des six axes prioritaires du nouveau Plan national de développement (PND 2022-2026). Huit ZAP seraient déjà opérationnelles dans le pays, notamment les ZAP de Malolo (département du Niari), Mayomina (département de la Bouenza), Oyendzé (département de la Cuvette), Etsouali et Ngo-Kouraté (département des Plateaux), l'objectif étant de créer 100 ZAP d'ici 2026. Au travers de ce projet, le gouvernement espère construire un vivier d'agriculteurs sur lequel il s'appuierait pour mécaniser le secteur agricole, encore embryonnaire. C'est pour atteindre cet objectif qu'une subvention globale de 1,8 Mds de FCFA a été allouée en avril à plusieurs groupements de producteurs agricoles exerçant dans diverses localités du pays et intervenant sur toute la

chaîne de valeur agricole. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du Projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale (PDAC), financé par la Banque mondiale à hauteur de 100 M USD. Le PDAC a été lancé en 2018 pour une durée de 5 ans.

AFRITAC appuie le Congo dans la budgétisation des projets d'investissements publics

Le centre régional de développement des capacités pour l'Afrique centrale du FMI (AFRITAC) a effectué, du 8 au 19 août à Brazzaville, une mission d'assistance technique qui visait à aider les autorités congolaises dans la priorisation des projets d'investissements publics (PIP), tant dans leur programmation que dans leur budgétisation. Cette mission s'inscrivait dans le cadre des réformes en cours menées par les autorités congolaises pour améliorer la gestion des finances publiques, réformes qui constituent l'un des objectifs centraux du programme FMI. Une mission du FMI se rendra à Brazzaville du 20 septembre au 4 octobre dans le cadre de la seconde revue du programme.

Gabon

Henri Claude Oyima désigné président de la CPG

Henri Claude Oyima, actuel Président Directeur Général du groupe BGFIBank, a été choisi le 29 juillet 2022 par le conseil d'administration de la Confédération Patronale Gabonaise (CPG) comme successeur à Alain Ba Oumar, Président de la CPG depuis 2017, et ayant démissionné en mai dernier. Henri-Claude Oyima avait déjà dirigé la confédération de 2003 à 2013. D'après un communiqué du conseil d'administration de la CPG, cette élection confère à Henri-Claude Oyima « la lourde charge de réorganiser l'institution, enclive à des problèmes structurels, organisationnels et fonctionnels ». Entre autres,

une vague de démissions au sein du conseil d'administration en 2021, notamment celle de l'Association professionnelle des établissements de crédit (Apec), avait révélé les dysfonctionnements internes de la confédération. Henri-Claude Oyima a rencontré les représentants du secteur privé gabonais le 9 août, afin de présenter sa feuille de route pour les trois prochaines années.

Eramet annonce des résultats dépassant les prévisions pour le premier semestre 2022

Eramet a annoncé début août une production de 3,6 millions de tonnes de manganèse sur le premier trimestre 2022, à travers sa filiale : la **Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog)**, qui extrait 90% du manganèse issu du sous-sol gabonais. Cette production, qui représente une augmentation de 17% comparativement à la même période en 2021, pourrait permettre au groupe de dépasser l'objectif de production fixé pour 2022 à 7,5 millions de tonnes. Ces performances s'expliquent notamment par la mise en place d'un port suspendu par le groupe, permettant d'évacuer beaucoup plus de fret minier, et par le renforcement des principaux gisements de manganèse : Moanda, Ndolé, Okondja et Franceville. Le développement de la production vient soutenir la demande chinoise croissante, et les exportations de manganèse constituent aujourd'hui près de 10% des exportations gabonaises.

Plafonnement des prix de 48 produits alimentaires dans le cadre de la lutte contre la vie chère

Le Gouvernement a signé un protocole d'accord le 15 septembre dernier avec les opérateurs économiques pour l'application de la nouvelle mercuriale des prix. Il concerne 48 produits alimentaires importés variés (viandes, volailles, poissons, conserves, riz, produits laitiers). La mercuriale prendra effet le 1er octobre prochain sur toute l'étendue du territoire gabonais et

prend en considération le niveau actuel des prix des produits sur le marché international, l'application d'un taux global réduit de 5% au cordon douanier, l'application d'un abattement de 60% de la valeur en douane du fret maritime et le plafonnement des marges globales sur la distribution à 24,5%. Les marges des importateurs-grossistes, semi-grossistes et détaillants sont également plafonnées, à respectivement 7,5%, 5% et 12%. Dans le cadre de la lutte contre la vie chère au Gabon, le gouvernement prend régulièrement ce type de mesures depuis plusieurs années (132 produits étaient concernés en 2017).

Tenue d'une réunion d'échanges entre la communauté d'affaires française au Gabon et des membres du gouvernement gabonais

Une réunion d'échanges et de partage entre plusieurs Membres du Gouvernement gabonais (dont la Ministre de l'économie et de la relance, et la Ministre de l'Emploi, de la fonction publique et du travail) et la communauté d'affaires françaises au Gabon a eu lieu le 16 septembre dernier, à l'initiative de M. Hugues MBADINGA MADIYA, Ministre de la promotion des investissements, des Partenariats publics privés, chargé de l'amélioration de l'environnement des Affaires. Sur invitation du Service économique de l'ambassade de France au Gabon, une quarantaine de filiales d'entreprises françaises, Conseillers du Commerce extérieur de la France et établissements français de l'étranger étaient présents, ainsi que l'Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANPI), et le Secrétaire exécutif de la Commission Nationale du Programme d'Accélération de la Transformation. Cette réunion a permis aux entreprises françaises de rappeler leur implication historique au Gabon, que ce soit dans les secteurs stratégiques contribuant aujourd'hui aux succès du Gabon, mais aussi dans

ceux touchant à la vie quotidienne des Gabonais. Le gouvernement gabonais a quant à lui rappelé sa mobilisation en faveur des projets créateurs **d'emploi et de valeur pour une compétitivité** accrue et pour faciliter les initiatives entrepreneuriales. Il a rappelé les grandes lignes de sa stratégie économique visant à faire du **Gabon une terre d'opportunité pour les investisseurs**. Le dialogue, nourri et fructueux, a permis de conforter le partenariat et de tracer de **nouvelles perspectives d'affaires entre le Gabon et la France**. En 2022, **85 filiales d'entreprises** françaises sont implantées au Gabon. Elles emploient 12 500 salariés et réalisent un chiffre annuel cumulé de 2000 Md CFA. En outre, des **dizaines d'entreprises gabonaises** sont issues de la communauté d'affaires française. Ensemble, elles représentent un atout de taille pour **l'économie gabonaise, investissent, exportent** fortement des biens et des services, forment aux techniques et technologies les plus modernes, et **représentent aujourd'hui près d'un quart de l'emploi formel du pays**.

Guinée équatoriale

L'inflation atteint **3,8 %** entre septembre 2021 et août 2022

D'après l'Institut National de Statistique de Guinée équatoriale, le taux d'inflation sur un an à août 2022 s'élève à 3,8%, en forte hausse par rapport au même mois de l'année précédente où le taux était de -0,1%. En effet, si l'année 2021 a connu une baisse des prix grâce à la reprise de l'économie et des transports, l'année 2022 est quant à elle marquée par une hausse générale du coût des transports et des produits alimentaires, en lien avec la hausse des prix mondiaux de **l'énergie et des produits alimentaires** consécutive à la guerre en Ukraine. La Guinée équatoriale se retrouve particulièrement affectée puisqu'elle est entièrement dépendante

de ses importations alimentaires. Les produits alimentaires et boissons non alcoolisées représentent ainsi la catégorie qui contribue le plus à cette inflation générale avec une contribution de 1,9 point, soit la moitié de la hausse des prix sur cette période.

Baisse des tarifs internet

Depuis le 1^{er} septembre 2022, la Guinée équatoriale a amorcé une deuxième baisse consécutive de ses tarifs internet. Un nouvel arrêté ministériel a ainsi révisé les prix des services de télécommunication. Le prix de détail maximum du mégabit par seconde, forfaitaire, passe de 37 500 FCFA/mois à 27 500 FCFA/mois, TTC. Le prix de détail maximum d'un forfait de données mobiles passe quant à lui de 15 FCFA/mégaoctet à 1 FCFA/Mégaoctet, TTC. Tous les opérateurs autorisés à offrir des services Internet, fixes ou mobiles, sont tenus de respecter les nouveaux tarifs. Pour mémoire, la Guinée équatoriale était – jusque là – **l'un des pays** où le data mobile était le plus cher, avec, selon une [étude comparative](#) de Cable.co.uk, un coût moyen de 9,57 USD/Giga en 2022, contre, par exemple, 1,53 USD au Cameroun voisin.

Conclusion de la revue article IV

Le 25 juillet 2022, le Conseil d'administration du FMI a conclu les consultations au titre de l'article IV avec la Guinée équatoriale. Selon [le communiqué de presse](#), le PIB réel de la Guinée équatoriale devrait croître de 5,8 % en 2022, soutenu par la production d'hydrocarbures et la reconstruction de Bata avant de se contracter à nouveau à partir de 2023, en raison de la baisse de la production d'hydrocarbures et la faible mise en **œuvre** du programme de réformes structurelles. L'inflation pourrait atteindre 6 % à la fin de **l'année 2022** dans le contexte de la hausse des prix internationaux du pétrole et des denrées alimentaires. Compte tenu des **faibles progrès dans la mise en œuvre des réformes** adossées au MEDC et à l'IFR, les administrateurs

du FMI ont encouragé les autorités à accroître substantiellement les efforts pour améliorer la gouvernance, renforcer la transparence et la lutte contre la corruption, essentiels pour garantir les acquis du développement.

Introduction en bourse de Bange Bank

Le 28 septembre 2022 marquera [l'entrée en bourse à la BVMAC de la banque équatorienne Bange Bank](#) avec une capitalisation flottante de 10,3 Mds FCFA, représentant 18 % du capital de la banque. **L'admission de cette valeur** portera à 2 le nombre de banques cotées à la BVMAC, et à 6 le nombre total **d'entreprises**. Cette entrée en bourse intervient après [l'offre publique de vente d'actions de 2021](#) qui a permis à la banque de porter son capital social à 56 Mds FCFA. La Banque a également ouvert une filiale au Cameroun en activité depuis janvier 2022. Détenue à 58 % **par l'État équatorien**, Bange Bank est le premier de la liste de 3 entreprises publiques dont **l'État** compte céder en bourse une partie de sa participation au capital conformément à une décision des Chefs **d'Etat de la sous-région** de février 2018.

Tchad

Don de 3,8 M USD de la BAfD au Tchad pour le secteur agricole et la sécurité alimentaire

Le ministre de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale, Moussa Batraki, et le représentant de la Banque Africaine de développement au Tchad, Ali Lamine Zeine, ont signé le 23 août 2022, **un accord de don d'un montant de 2,5 Mds FCFA** relatif au [Projet d'Appui au Secteur Agricole et Réponse à la Crise Alimentaire](#). Le projet vise à améliorer la sécurité alimentaire et la résilience des ménages pauvres et vulnérables en augmentant la production agricole dans le

pays. Le projet comporte un premier volet lié à la **distribution d'intrants** agricoles (semences et engrais) aux exploitants agricoles et une composante administrative dédiée à la coordination du projet (notamment **l'élaboration de plans de travail et budgets annuels, les rapports d'avancement**, la gestion administrative, comptable et financière).

La compagnie aérienne nationale Tchadia Airlines mise en liquidation

A l'issue d'une assemblée générale tenue fin juillet 2022, les actionnaires de la compagnie aérienne nationale Tchadia Airlines ont décidé de dissoudre la compagnie et de la mettre en liquidation. Cette décision est justifiée par les pertes financières enregistrées successivement **de 2019 à 2021, et l'absence des perspectives de redressement de l'activité**. La société avec un capital de 9 Mds FCFA, était détenue par **l'Etat tchadien** (51% des parts), et Ethiopian Airlines (49%).

RDC

Lancement de l'appel d'offres international pour l'exploitation de 30 blocs pétrolier et gaziers

Le Président de la République démocratique du Congo, a lancé fin juillet 2022, les [appels d'offres pour l'acquisition et l'exploitation de 3 blocs gaziers et 27 blocs pétroliers](#). Ces blocs sont répartis dans les trois principaux bassins sédimentaires du pays : le Bassin Côtier, le bassin de la Cuvette Centrale et les bassins de la Branche Ouest du Rift Est-Africain. La mise en exploitation de ces blocs, dont les ressources sont estimées, selon le communiqué, à 22 Mds de barils de pétrole brut et 66 Mds de mètres cubes de gaz, **permettrait d'améliorer** la contribution du secteur des hydrocarbures aux recettes budgétaires évaluée actuellement à 2 %.

Projet de loi de finances 2023 : le budget en hausse de 33 %

Le Premier ministre congolais, M. Jean-Michel Sama Lukonde, a déposé le 15 septembre 2022 à l'Assemblée nationale, le [projet de loi de finances pour l'exercice 2023](#). Le budget proposé se chiffre à 29 521 Mds CDF (env. 14,6 Mds USD), connaissant une hausse de 32,7 % par rapport au budget 2022. Il repose sur une prévision de croissance à 6,7 % et une inflation moyenne à 8,9 % en 2023. Ce budget, qui s'exécutera dans un contexte électoral, prévoit, entre autres, d'accélérer la mise en œuvre du programme de développement local des 145 territoires. Il est à noter que ce projet de budget a été élaboré dans un contexte de [mobilisation importante des recettes internes](#) pour la RDC : à fin août 2022, les recettes cumulées depuis le début de l'année sont de 13 007 Mds CDF, soit 134 % de taux de réalisation par rapport aux prévisions sur la période et 88 % de taux de réalisation par rapport aux prévisions annuelles (14 791 Mds CDF).

Signature d'un protocole d'accord avec l'émirati Primera Group pour l'investissement dans l'agriculture, les mines et l'énergie

Le gouvernement congolais et le consortium émirati Primera Group ont signé le 18 septembre 2022 un [protocole d'accord portant sur des investissements d'1 Md USD dès 2023](#) en RDC

dans les domaines des mines, de l'agriculture et les énergies renouvelables. Le protocole d'accord, qui s'inscrit dans le cadre du renforcement des échanges bilatéraux entre les deux pays, fait suite à la rencontre entre le Président des Émirats arabes unis, Cheikh Mohamed ben Zayed Al Nahyane et le Président de la République congolaise, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, lors de sa visite en octobre 2021 à Abou Dabi.

Accord avec ARISE IIP pour le développement de la zone industrielle de Kin-Malebo

Le gouvernement congolais et la société ARISE IIP ont signé le 16 septembre un accord-cadre pour le développement de la zone économique spéciale Kin-Malebo en mode partenariat public-privé. Selon l'accord, ARISE IIP fera un investissement de 200 M USD dans le projet. La zone industrielle vise à attirer en RDC des investissements estimés à 850 M USD et à créer près de 15 000 à 20 000 emplois. La zone devrait accueillir des entreprises exerçant dans des secteurs tels que la transformation du bois, la verrerie, la valorisation de déchets, etc. La construction débuterait en octobre 2022 pour s'achever en septembre 2023. Pour rappel, ARISE IIP est déjà présent au Gabon avec la Zone économique spéciale du Gabon (GSEZ) ainsi qu'au Bénin et au Togo.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Service économique régional de Yaoundé
Rédacteurs : Service économique régional de Yaoundé, Services économiques de Libreville, de Brazzaville, et de Kinshasa, et correspondants

[Rendez-vous sur cette page](#) pour vous abonner